

Conseil Municipal du 21 mars 2011 - Presse

Election 4^{ème} adjoint

M. le Maire expose au conseil Municipal qu'à la suite de la démission de Monsieur Sénéjean du poste de 4^{ème} adjoint, acceptée par Madame la Préfète de l'Aveyron par lettre du 22/11/2010, il y aurait lieu de procéder à son remplacement.

Il convient donc de procéder aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Après un appel de candidature, M. Jean-Pierre BURGUIERE se porte candidat. Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 6

M. Jean-Pierre BURGUIERE ayant obtenu 11 voix est proclamé quatrième adjoint au Maire.

ASSAINISSEMENT

Emprunt DEXIA

Monsieur Le Maire fait part au conseil du reversement par DEXIA du prêt d'1 million d'Euros (capital restant du 911 084,84 € après règlement des deux premières années) qui avait été remboursé par anticipation par la Commune.

Mr Le Maire en a informé Monsieur le Trésorier qui a transmis le dossier à la direction Générale des Finances Publiques à Rodez car le remboursement anticipé par la Commune a bien été effectué, en respectant les clauses du contrat. La Direction Générale des Finances Publiques à Rodez doit prendre contact avec la Préfecture pour une tenter d'apporter une solution amiable à cette situation.

Cœur de Village

Monsieur Samper fait un compte rendu de la réunion qui s'est tenu le 17 mars 2011 en Mairie en présence du Cabinet ATERM et des administrations concernées par l'opération.(CAUE, Bâtiments de France, SIEDA, Conseil Général, DRGT, Sud Infra.).

Cette réunion avait pour but d'élaborer un projet d'aménagement qui tienne compte au mieux des diverses exigences, contraintes et besoins en fonction du site, de la réglementation et des attentes des usagers et des travaux d'assainissement qui doit être entrepris dans la rue François d'Estaing.

Il était donc nécessaire de faciliter, par cette réunion, la concertation entre tous les partenaires intéressés par l'opération et permettre ainsi au Cabinet ATERM de finaliser le dossier de consultation nécessaire à la désignation de l'architecte urbaniste et paysager qui sera chargé de l'étude globale de l'opération Cœur de Village.

Trois secteurs pourront bénéficier de l'opération Cœur de Village et éventuellement de financement complémentaire avant que les travaux d'assainissement dans la rue François d'Estaing ne commencent :

1. Parking route d'Enraygues (cheminement en bordure de rivière et belvédère « panorama »),
2. Le Foirail – Partie haute au droit du Gîte d'étape,
3. La Prioussie.

Tarifs communaux

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier en date du 27/12/2010 de Monsieur Le Secrétaire Général de la Préfecture formulant plusieurs observations sur le délibération du 28/10/2010 relative aux différents tarifs communaux:

1. En ce qui concerne le tarif forfait pèlerin, il conviendrait de fixer un « **tarif randonneur** » qu'il soit ou non pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle.
2. En ce qui concerne les tarifs de location de la salle d'animations, toutes les associations doivent bénéficier du même tarif pour une même prestation au titre du principe d'égalité devant les services. Cependant, un tarif différent peut être accordé aux associations en fonction des prestations demandées " exemple utilisation de la cuisine ".

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs à compter du 1^{er} avril 2011, les autres tarifs de la délibération du 28/10/2010 restant inchangés :

CAMPING MUNICIPAL de la Chantellerie : la nuitée

Forfait 2 personnes	10,00 €
Forfait adulte seul	8,00 €
Adulte supplémentaire	4,00 €
½ tarif enfant – 12 ans	2,00 €
Enfant – 5 ans	gratuit

Tarif groupe à partir de 10	3,50 €
Branchement électrique	2,50 €
Forfait randonneur par personne / la nuitée	6 €
Camping-Cars - Première nuitée	6 €
<i>(Au-delà tarif camping)</i>	

Salle animation

Caution obligatoire de 600 €

Associations	Eté	Hiver
	Du 15/04 au 15/10	Du 16/10 au 14/04
Manifestations sans cuisine	65 €	85 €
Manifestations avec cuisine et / ou prêt vaisselle	95 €	115 €
Femme de ménage	100 €	100 €

Petite salle

Caution obligatoire de 300 €

Location de la petite salle d'animation	30 €
Femme de ménage	50 €

Perte de la clé : 50 €

Restauration de 3 croix en Pierre

Monsieur Le Maire expose que dans le cadre de la protection du patrimoine, un projet de mise en valeur et de protection par la réalisation de copies de 3 croix en pierre de caractère situées sur le Parvis de l'église, dans le jardinet de la crypte et à l'angle de la rue d'Oultre a été élaboré. Le coût estimé s'élève à 25 515 € HT soit 30 517 € TTC.

Cette étude a été conduite par Monsieur l'architecte des bâtiments de France, et a fait l'objet de demandes de subvention auprès du Conseil régional Midi Pyrénées et du Conseil Général de l'Aveyron ; dans le cadre de la mise en valeur du Patrimoine de Midi-Pyrénées, pour qui ce développement, est une priorité et fait l'objet d'une convention de partenariat entre ces deux collectivités. Une participation totale au taux de 50 % pourrait être envisagée.

Après discussions au sein du conseil, notamment sur l'intérêt ou non qu'il y aurait de prévoir des copies et de déplacer les originaux afin d'assurer leur protection en les installant dans la crypte, il est décidé de surseoir à cette première étude en sollicitant auprès de Mr L'architecte des Bâtiments de France une nouvelle étude, qui ne concernerait que la restauration de ces croix sans les déplacer. Ce qui ne garantirait pas leur protection dans le temps.

Questions diverses

Terrasses Commerces

Monsieur Le Maire fait part au Conseil de 2 demandes d'extensions de terrasses commerciales.

1. Mr Girou, café du Lac, demande la mise en place d'une terrasse en bois délimité par un fleurissement pour la période du 15 juin au 15 septembre, supprimant ainsi le stationnement de tout véhicule devant son établissement.

Après discussions au sein du conseil Municipal, celui-ci donne un avis favorable, à titre d'essai, sous réserve que l'interdiction de stationnement soit respectée dans son intégralité sinon la terrasse devra être démontée.

2. Messieurs Desbrosses et Gonzalvès, Café du Château, demande d'exploiter une partie du Quai du Lot, en face de leur établissement en installant 4 tables délimitées par un fleurissement.

Après discussions au sein du Conseil, il est décidé de mener une réflexion plus approfondie avant de prendre une décision. Ce lieu très prisé des touristes et pèlerins (lieu de passage et de rencontres, point de vue pour les photographies) ainsi que par les Estagnoles (bancs publics) connaît un passage piéton important. Par ailleurs sa situation à proximité du Pont d'Estaing, classé au Patrimoine mondial de l'Unesco doit donc recueillir l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

Reconduction Sivu petite enfance

Le Maire expose que par délibération en date 14 mars 2011, le Conseil Syndical du SIVU de l'Enfance, de la Petite Enfance, de la Jeunesse et de la Famille, créé par arrêté préfectoral du 28 avril 2005, a décidé la modification de l'article 5 de ses statuts.

En effet, cet article fixait à 6 années la durée de vie du syndicat, soit jusqu'au 28 avril 2011.

Le Conseil Syndical a donc décidé de prolonger d'un an la durée de vie du syndicat, soit jusqu'au 28 avril 2012.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE, cette modification des statuts du SIVU, soit la prolongation d'un an, jusqu'au 28 avril 2012.

Pistes forestières - ONF

Monsieur le Maire présente le projet d'amélioration de pistes forestières sur la commune dans le cadre de l'aide à la desserte forestière au titre du dispositif n° 125 A du plan de développement rural hexagonal (PDRH) 2007-2013.

Ces travaux comportent des créations de pistes, l'amélioration de chemins, la création de passages busés et de fossés, la création d'aires de retournement et divers empièvements sur la forêt communale soumise au régime forestier.

La date prévisionnelle de début des travaux est fixée à septembre 2011, la fin du projet à décembre 2011.

Le montant du devis s'élève à 13 548.00 € HT. Une aide de 40 % pourrait être accordée par l'Etat et l'Union Européenne, soit 5 419,20 €, les autres 60 % seraient financés par la commune.

Après cet exposé, le conseil municipal :

- approuve ce projet d'amélioration des pistes, sollicite l'aide de 40 % auprès de l'Etat et de l'Union Européenne,
- décide d'autofinancer 60 % des travaux,
- s'engage à inscrire chaque année au budget de la commune les sommes nécessaires à l'entretien de l'équipement créé,
- désigne l'Office National des Forêts comme maître d'œuvre,
- donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce projet.

Cotisation ACSPA

Monsieur Le Maire expose que depuis de nombreuses années passées, la Commune prenait en charge sous forme de subvention, un semestre de cotisations à la caisse de l'Amicale des sapeurs-pompiers en règlement de l'allocation mutuelle de vétérance.

Lors de sa séance du 8/10/2009, le conseil municipal avait accepté de prendre en charge la totalité de cette cotisation du 2^{ème} semestre 2009 pour un montant de

3 017.77 € et de solliciter pour les années à venir une répartition de cette dépense auprès des Communes concernées au prorata de leur population défendue par le Centre de Secours d'Estaing.

Le montant total de la cotisation du pour l'année 2010 est de 3 092.83 € auquel il convient de rajouter la somme de 669.76 € correspondant aux travaux d'aménagement des vestiaires, soit une somme totale de 3 762.59 €.

La population desservie étant de 610 habitants pour la commune d'Estaing, le montant de la part à la charge de la commune s'élève donc à la somme de

1 073 € ($(3\ 762.59\text{€} / 2139\text{hab}) \times 610\ \text{hab}$).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire cette dépense à l'article 6574 du budget 2011.

Barrage de GOLINHAC.

Monsieur Jean-Louis Sénéjean expose qu'actuellement un appel d'offre est en cours pour la concession des barrages hydroélectrique. Celui de Golinac est concerné. Il serait opportun d'inclure dans le cahier des charges à respecter, en ce qui concerne ESTAING, le respect de l'environnement la protection des crues, les niveaux d'étiages notamment pendant l'été, etc....

Il informe qu'actuellement des conventions sont signées entre EDF, le conseil Général, la Région et l'entente Vallée du Lot et qu'il serait utile d'en avoir connaissance, ce pour y intégrer les clauses particulières à Estaing.

Monsieur Le Maire résume la situation en reprenant les trois objectifs que nous devons poursuivre et les démarches que nous devons entreprendre tant auprès du futur concessionnaire (*à inscrire au cahier des charges*) qu'auprès du SIAH.

1. Protection des biens et des personnes face aux risques des inondations compte tenu des deux spécificités d'Estaing :
 - Atterrissement des granulats surélevant d'autant le lit de la rivière ;
 - Goulot d'étranglement juste à l'aval d'Estaing au lieu-dit « Pont Trincat ».
2. Régulation du marnage durant, au minimum la période touristique ;
3. Mise en valeur du site d'Estaing classé Plus Beaux Villages de France » et son Pont gothique (Pont du XV^{ème} siècle) reconnu depuis 1998 « bien culturel du Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO » au titre des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle.